

LE FANTASQUE.

Revue Critique et Littéraire

DES HOMMES ET DES CHOSES.

JE N'OBÉIS NI NE COMMANDE À PERSONNE, JE FAIS OU JE VEUX, JE FAIS CE QUI ME PLAÎT
JE VIS COMME JE PEUX ET JE MEURS QUAND IL LE FAUT.

Vol. 7.] QUEBEC, 16 SEPTEMBRE 1848. [No. 13.

LITTÉRATURE.

LE COCHON ET LE CANDIDAT.

(NOTA BENE.— *Ne pas croire, malgré ce titre, qu'il s'agit d'une fable.*)

L'élection de Brioude est une des dernières dont Paris ait reçu la nouvelle. Comme elle grossit d'une unité de plus le chiffre de l'opposition de gauche, c'est le cas de dire : « Aux dernières les bonnes. »

Cette élection, comme toutes les autres, a été marquée au cachet du Quinze avril ; autrement dit, elle a eu ses petits incidents de corruption. La main habile, y a mis un doigt.

Au nombre des petits tours de passe-passe que nous révèle notre correspondance particulière, nous avons remarqué le suivant. Et cependant, précisément parce qu'il est une grosse farce, il ne devrait pas être remarquable sous le Quinze avril.

L'ancien député de Brioude était un 213, nuance doctrinaire ; à côté de lui les opposants de gauche portaient un candidat de leur couleur, celui-là même qui a réussi. Contre tous deux, le ministère présentait un ventru du nom de de Lamothe, lequel de Lamothe est un exploitateur de mines de charbon. C'est en cette qualité, sans doute qu'il s'est cru permis de faire joindre une foule de mines et contre-mines ; malheureusement. L'affaire de M. le marchand de charbon n'a pas été dans le sac.

M. de Lamothe nourrissait, dans son château de Frugères, un assortiment de cochons gras destinés à la vente. Ce petit commerce de porcs, semblable à celui que fit, il y a quatre ans, la liste civile des cochons de Siam à elle donnée par le roi d'Angleterre, est peut-être, le point sympathique qui avait fixé sur M. de Lamothe le choix du pouvoir.

Chaque tête de porc avait été cotée par le propriétaire au prix de 200 francs, juste la contribution d'un électeur. Plus d'un amateur qui s'était déjà présenté pour faire emplette, avait dû se retirer parce qu'il ne voulait pas y mettre le prix. M. de Lamothe faisait mousser ses cochons, comme depuis l'administration a fait mousser M. de Lamothe. Chacun fait valoir sa marchandise.

Quelques jours après l'ordonnance de convocation des collèges électoraux et la promulgation de la candidature de M. de Lamothe, un de ses voisins, ayant besoin de deux porcs, se présenta chez lui, et le dialogue suivant s'établit entre eux :

— Eh bien ! M. de Lamothe, vous demandez toujours deux cents francs de vos animaux ? C'est bien cher !